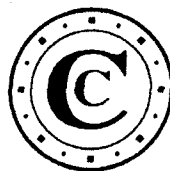


Chambre régionale
des comptes

Martinique



Le Président

Les Abymes, le 15 novembre 2024

Réf. : PG/SP/SL/2024-18

Objet : Votre courrier du 4 novembre 2024

N° 2024-0128 du 13/11/2024

Monsieur GOB,

Par courrier recommandé reçu le 12 novembre courant, enregistré au greffe de la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe le 13 novembre 2024, vous avez souhaité appeler mon attention, sur les irrégularités qui selon vous émaillent les comptes de la communauté d'agglomération RIVIERA DU LEVANT (CARL).

J'ai pris connaissance de ces informations avec attention et vous remercie de la confiance que vous placez dans les juridictions financières.

Je vous informe que les éléments transmis ont été portés au dossier permanent de la communauté d'agglomération RIVIERA DU LEVANT, à toutes fins utiles. Ils seront ainsi à la disposition des magistrats afin d'éclairer d'éventuels travaux ultérieurs, dans le cadre d'un programme de contrôle établi en toute indépendance et en tenant compte des contraintes et sollicitations qui pèsent sur la juridiction.

Je vous prie de croire, Monsieur GOB, à l'expression de ma considération distinguée.



Monsieur Patrick GOB
Moun'Gozié
BP 192
97139 LE GOSIER

Parc d'activités La Providence – Pôle administratif Kann'Opé – CS 18111 – 97181 LES ABYMES CEDEX

Tél. 0590 21 26 90 – antillesguyane@crtc.ccomptes.fr

Site internet : www.ccomptes.fr/fr/antilles-guyane